

Délibération n° D2026-12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 15 mars 2026

Date de l'affichage de la convocation : 15 mars 2026

En exercice : 15

Présent(s) : 14

Absent(s) : 01

Pouvoir(s) : 01

Le vingt mars deux mil vingt-six à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis en la salle Olivier DASSAULT, sous la présidence de Régis VANDEWALLE, Maire.

Présents : CHANTRELLE Fabienne, SCHNEIDER Christian, DOUZERY Caroline, REZONJA Philippe, DORTU Nadine, AMBROISE Sophie, RICHARD Thierry, SARAIVA ALVES Helena, JOSSELIN Valéry, MATHYS Mickaël, LEPILLET Sonia, URSULET Allan, GOSSANT Karen

Absent excusé : BOUSSOIS Antoine

Secrétaire de séance : GOSSANT Karen

Pouvoirs : BOUSSOIS Antoine donne pouvoir à VANDEWALLE Régis

➤ **OBJET : Désignation des représentants de la collectivité aux assemblées générales et à l'assemblée spéciale de la Société Publique Locale INGE'OISE (anciennement ADTO-SAO)**

Vu :

- le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1521-1 et suivants et L.1531-1 ;
- les statuts de la Société Publique Locale INGE'OISE, et notamment les dispositions relatives aux assemblées générales, à l'assemblée spéciale et à la composition du conseil d'administration ;
- la participation de la collectivité au capital social de la Société Publique Locale ;
- le renouvellement général des conseils municipaux intervenu à l'issue des élections municipales ;

Considérant :

- que la collectivité est actionnaire de la Société Publique Locale INGE'OISE (anciennement dénommée ADTO-SAO et ainsi dénommée par délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 février 2026 ;
- qu'il convient, à la suite du renouvellement des assemblées délibérantes, de désigner les représentants appelés à siéger aux assemblées générales et à l'assemblée spéciale des actionnaires non majoritaires de ladite société ;
- que les représentants désignés peuvent être amenés, conformément aux statuts de la société, à faire acte de candidature aux fonctions d'administrateur ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

Article 1 – Désignation du représentant titulaire

Est désigné en qualité de représentant titulaire de la collectivité aux assemblées générales et à l'assemblée spéciale de la Société Publique Locale INGE'OISE :

Monsieur SCHNEIDER Christian, Adjoint au Maire.

Article 2 – Désignation du représentant suppléant

Est désignée en qualité de représentant suppléant de la collectivité aux assemblées générales et à l'assemblée spéciale de la Société Publique Locale INGE'OISE :

Madame AMBROISE Sophie, conseillère

La représentante suppléante est appelée à siéger en cas d'empêchement du représentant titulaire, dans les conditions prévues par les statuts de la société.

Article 3 – Durée du mandat

Les représentants ainsi désignés exercent leur mandat pour la durée restant à courir jusqu'au renouvellement de l'organe délibérant de la collectivité, sauf disposition contraire ou remplacement anticipé décidé par celui-ci.

Article 4 – Exécution

Monsieur le Maire, est chargé de l'exécution de la présente délibération et de sa notification à la Société Publique Locale **INGE'OISE**.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire,
Régis VANDEWALLE

